

CeTP – Consignes pour les 4 activités de formation pastorale

Objectif

- Initier et développer la réflexion pastorale
- Faire rentrer les étudiants dans une dynamique de formation continue

Objet de l'activité :

L'étudiant participera pendant le temps de sa formation au CeTP à quatre activités de formation pastorale, organisées par l'UCL, par les institutions partenaires ou d'autres institutions proposant des activités de ce type. Le programme de ces activités peut être étalé sur une journée, deux jours ou un cycle de conférence. Sur les pages web du CeTP (<http://www.uclouvain.be/368820.html>), on trouve chaque année une liste avec différentes propositions. Les activités qui ne sont pas sur cette liste doivent être validées par l'UCL ou l'institution partenaire de l'étudiant.

Dans le cadre de ces activités de formation pastorale, le CeTP organise chaque année une journée de formation spécifiquement destinée aux étudiants du CeTP. Cette journée est obligatoire pour les étudiants qui font le programme sur une année. Il est recommandé d'y participer deux fois pour les étudiants qui font la formation en étalement, et requis d'y participer au moins une fois. Cette année elle aura lieu le samedi 3/10 mars de 9h30 à 16h à l'UCL et portera sur « La pastorale et la multiculturalité des communautés ».

Évaluation

La participation à ces 4 activités de formation pastorale est requise pour l'obtention du certificat, mais elle n'est pas créditée.

Il est demandé aux étudiants de faire un bref rapport qui met en lumière ce qu'ils retirent de cette formation. Au verso de ce document, on trouve à titre de proposition une grille qui peut être remise aux étudiants pour dégager les apports de cette journée. Ce rapport est remis à l'institution partenaire. Il ne doit pas être coté.

Pour la journée organisée par le CeTP, il n'est pas demandé de faire de rapport, car la journée comprend toujours des temps de travail personnel et/ou en groupe. La participation active à la journée suffit pour valider l'activité. Après cette journée, l'UCL transmet aux institutions partenaires la liste des participants pour qu'elles puissent comptabiliser leur participation.

L'institution partenaire fait la liste des activités auxquelles a participé l'étudiant et vérifie s'il a bien participé à ces 4 activités avant la délibération pour l'obtention du certificat.

Consignes pour le rapport des activités de formation pastorale

1. Qu'est-ce que j'ai appris de nouveau au cours de cette journée/session ?
Quelles sont les acquis qui ont été confirmés ?
2. Quelles sont les confirmations, les questions, les interpellations que j'en retire pour le domaine de la pastorale dans lequel je suis engagé-e ?

Remarque : ce « bref rapport » ne doit dépasser une à deux pages.